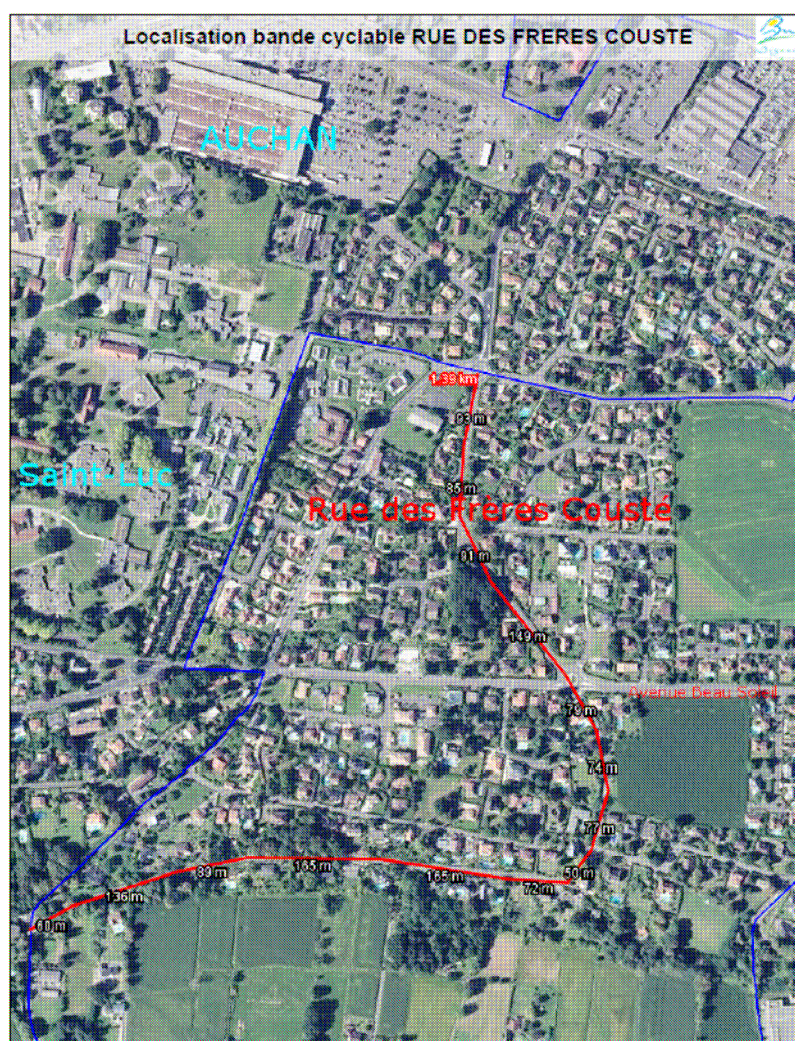


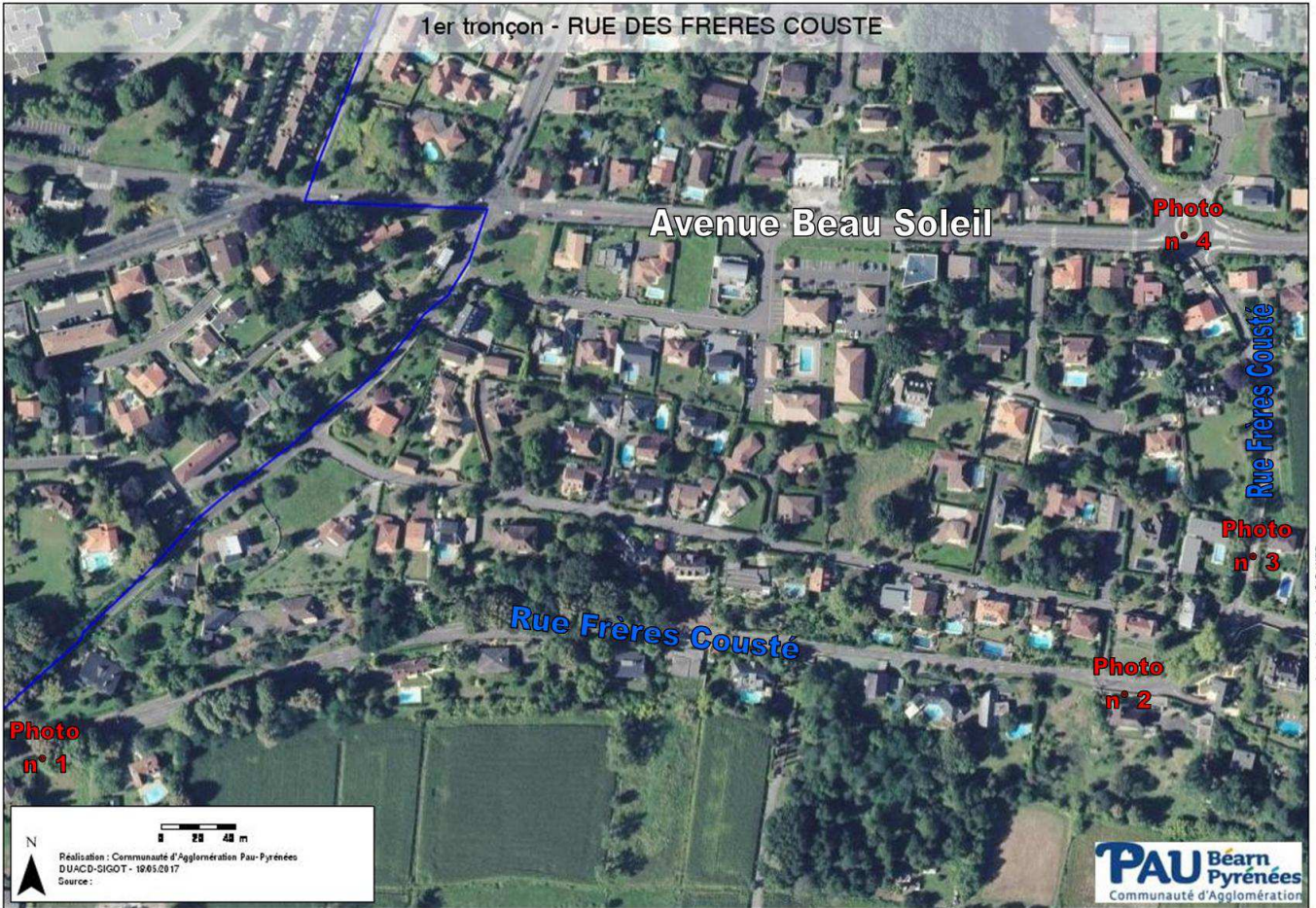
Il s'agit d'une continuité cyclable à deux sens entre le « bas » et le « haut » de la Commune réalisée en 2013 d'une longueur de 1,4 km.

Un premier tronçon, qualifié en « espace partagé », relie l'intersection « avenue de la République / rue du Pic du Midi » avec l'avenue Beau Soleil. Un giratoire identifie les bandes cyclables par un marquage au sol vert à damier spécifique.

Sur la deuxième partie, l'espace public est élargi par une mise en sens unique pour les véhicules. La voie offre ainsi des trottoirs aux piétons et deux bandes cyclables réservées aux vélos. Le carrefour à feux à l'intersection « avenue de Saint-Léon / Chemin Larribau », commun aux villes de Bizanos et de Pau, se situe sur l'arrière de pôle commercial Auchan.

A noter que sur l'avenue Beau Soleil, perpendiculaire à cette voie, des bandes cyclables sont également en place pour faciliter la circulation des cyclistes.







Tronçon n° 1 à proximité de l'intersection avenue de la République



Tronçon n° 1 à proximité de l'intersection avec l'avenue Sorrento



Giratoire Cousté/Beau Soleil



Amorce tronçon n° 2 après le giratoire Cousté/Beau Soleil



Tronçon n° 2



Bandes cyclables de l'avenue Beau Soleil